

Association pour les Nations Unies > Posts > Bulletin | décembre-janvier 2026

Bulletin | décembre-janvier 2026

31st janvier 2026



Bulletin d'information | décembre 2025-janvier 2026

[Télécharger le PDF](#)

Chers membres et sympathisant(e)s,

À l'Association pour les Nations Unies (APNU), notre mission est de tisser des liens entre nos membres et les Nations Unies. Grâce à votre soutien, nous continuons à éclairer et mobiliser notre communauté sur les enjeux internationaux. Découvrez des articles et des mises à jour essentielles qui promettent d'enrichir votre connaissance des actions de l'ONU dans le monde. Pour tout commentaire ou suggestion, n'hésitez pas à nous contacter secretaire@apnu.be.

En ce début d'année, nous souhaitons également vous rappeler l'importance du paiement de votre cotisation APNU (voir <https://apnu.be/index.php/member/>). Votre adhésion est bien plus qu'un simple soutien financier : elle est le moteur de nos projets, de nos activités et de notre engagement pour la promotion des valeurs et des actions des Nations Unies. Grâce à vous, nous pouvons continuer à organiser des événements, informer, sensibiliser et créer des espaces d'échange enrichissants. Renouveler votre cotisation, c'est choisir de faire partie d'une communauté engagée, dynamique et porteuse de sens. Ensemble, donnons à 2026 l'élan nécessaire pour aller encore plus loin dans notre mission.

Pour un meilleur confort de lecture, nous vous conseillons de consulter la version en ligne ("Read Online", en haut de ce mail) ou pdf.



DANS CETTE ÉDITION...

A LA UNE

- 1. Mot de la Présidente**
- 2. L'intervention américaine au Venezuela : réaction**
- 3. L'Assemblée générale proroge le mandat de l'UNRWA**
- 4. L'armée israélienne procède à la démolition des locaux de l'UNRWA**
- 5. Le Plan Trump pour Gaza entre dans sa deuxième phase**
- 6. L'Assemblée générale revoit à la baisse le budget ordinaire de l'ONU**
- 7. Les Etats Unis poursuivent leur désengagement en matière de coopération internationale**
- 8. Les Affaires étrangères annoncent le lancement de la nouvelle stratégie humanitaire de la Belgique**

ARTICLES THÉMATIQUES

- 1. Alexander De Croo, nouvel administrateur du PNUD : quelles perspectives pour l'ONU en temps de crise ?**
- 2. L'UCLouvain inaugure une Chaire UNESCO dédiée aux relations entre Nature, Culture et Numérique**
- 3. 80e anniversaire de l'Assemblée générale de l'ONU**
- 4. En 2026, l'Assemblée générale devra nommer un nouveau Secrétaire général**

EVENEMENTS A VENIR

- 1. Annonce de l'Assemblée générale de l'APNU**
- 2. Visite du Commissaire général de l'UNRWA à l'UCLouvain Saint Louis Bruxelles : rencontre avec les étudiants**

A LA UNE



Mot de la Présidente de l'APNU, Francoise Tulkens



En ce début d'année 2026, alors que le monde traverse de profondes incertitudes, je souhaite vous adresser des vœux d'espoir et d'engagement.

Face aux divisions, aux conflits et aux urgences climatiques, notre responsabilité collective est de remettre les valeurs du multilatéralisme, le respect du droit international, la coopération, ainsi que la planète, au cœur de nos priorités. À l'APNU, nous y contribuons concrètement par l'information et le débat, à travers notre bulletin, nos conférences, et nos échanges sur les valeurs des Nations Unies.

Merci pour votre fidélité et votre soutien. En 2026, continuons ensemble à faire vivre le dialogue, le droit international et la solidarité.



Frappes américaines contre le Venezuela : la Charte des Nations Unies, le recours à la force et l'impuissance du Conseil de sécurité

Le 3 janvier 2026, une série de frappes militaires américaines contre le Venezuela provoquait la chute du Président Maduro, fait prisonnier avec son épouse et exfiltré vers les Etats-Unis pour y être jugé. Le nombre de victimes de cette opération demeure à ce jour inconnu. Washington a justifié son intervention par la nécessité de mettre fin au "narco-terrorisme" et à la criminalité de grande ampleur dont seraient victimes les Etats Unis ainsi qu'aux pressions migratoires qu'ils subiraient en conséquence.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni en urgence le 5 janvier. Dans son message au Conseil, le Secrétaire général Antonio Guterres s'est dit inquiet du fait que l'intervention américaine n'ait pas respecté les règles du droit international : "la Charte consacre l'interdiction de la menace ou de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique" d'un Etat. Il a souligné la nécessité de prévenir une aggravation de la situation au Venezuela, ce qui implique "le respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la volonté souveraine du peuple vénézuélien".

Quant au Conseil de sécurité lui-même, il est à nouveau resté divisé et donc incapable de s'accorder sur des mesures dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationale, qui

relèvent en temps normal de son autorité. Les Etats-Unis ont fait valoir que leur intervention ne contrevenait pas à l'article 2 de la Charte (sur l'interdiction du recours à la force) et qu'ils n'étaient pas en guerre contre le Venezuela. La Chine et la Russie (très hypocritement) ont dénoncé le caractère illégal de l'intervention américaine, mais la France également, qui a aussi déploré les "multiplications des violations de la Charte par des Membres permanents du Conseil de sécurité qui minent les fondements des Nations Unies".

Qu'aurait pu faire le Conseil de sécurité ? C'est à cet exercice que s'est livré le Pr Jeffrey Sachs à la fin de son intervention devant le Conseil :

- *Exiger la fin des menaces américaines de recours à la force vis à vis du Venezuela, ainsi que des mesures militaires coercitives qui n'ont pas reçu l'aval du Conseil de sécurité*
- *Exiger le retrait des forces militaires US du Venezuela et de ses abords*
- *Exiger le respect par la Venezuela de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme*
- *Demander au Secrétaire général de nommer un Envoyé spécial sur la situation au Venezuela qui fasse régulièrement rapport au Conseil de sécurité*

Le Président déchu a été présenté à un juge new-yorkais, la vice-présidente vénézuélienne est pour le moment en charge à Caracas, et le président Trump annonce vouloir gérer le pays pendant quelque temps. Au-delà des condamnations de l'intervention américaine, c'est aussi l'avenir politique, économique et social du Venezuela et la stabilité régionale qui se jouent.

La situation politique au Venezuela et les nombreuses atteintes aux libertés et aux droits humains inquiètent depuis plusieurs années le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies. En 2019, ce Conseil constatait à nouveau des violations systématiques des droits de l'homme, des droits civils, politiques, sociaux et culturels, produits de la crise politique et économique dans laquelle le Venezuela était plongé. Face à l'inertie des autorités de Caracas, le Conseil créait également une *mission indépendante d'établissement des faits*, dont le mandat est toujours en vigueur.

Au début 2024, année électorale, le gouvernement vénézuélien exigeait la fermeture du bureau et expulsait les représentants à Caracas du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, qui avaient dénoncé la détention arbitraire d'un opposant au régime et de membres de sa famille. A l'issue des élections présidentielles (contestées) de 2024, la *mission indépendante d'établissement des faits* avait fait état de "multiples violations et crimes commis par les forces de sécurité, les milices pro-gouvernementales et le



gouvernement vénézuéliens, avant, pendant et après le scrutin", s'interrogeant implicitement sur la validité des résultats du vote et de la réélection de M. Maduro.

Suite à l'intervention américaine, la mission a estimé que les graves manquements du régime vénézuélien ne pouvaient servir à justifier une opération illégale au regard du droit international ; dans même temps le caractère illégal de cette intervention ne peut en rien faire oublier la gravité des violations des droits de l'homme commises par le régime, dont les représentants devront répondre. L'incertitude qui règne à l'heure actuelle au Venezuela est propice à de nouveaux débordements.

La détérioration de la situation intérieure a poussé près 8 millions de personnes (sur une population de 30 millions d'habitants), à quitter le Venezuela pour d'autres pays de la région, où ils sont assistés notamment par l'Organisation Internationale des migrations et le Haut-Commissariat aux réfugiés. Quant aux agences humanitaires et de développement de l'ONU, elles sont toujours présentes au Venezuela.

Bénédicte Frankinet



5 décembre 2025: l'Assemblée générale de l'ONU proroge de 3 ans le mandat de l'UNRWA

Le 5 décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution prorogeant pour 3 ans (jusqu'au 30 juin 2029) le mandat de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Moyen-Orient). Adoptée par une large majorité, malgré l'opposition d'Israël et de quelques autres Etats, elle souligne la nécessité de permettre à l'agence de poursuivre ses opérations sans entrave et appelle à renouveler le soutien financier international, notamment en faveur des réfugiés palestiniens de Gaza, du Liban et de la Syrie.

Cette décision n'est pas juridiquement contraignante mais elle témoigne d'une large solidarité internationale avec les réfugiés palestiniens et d'un important soutien politique au mandat de l'agence.

Les États européens ont, dans leur grande majorité, voté en faveur de la prorogation du mandat, réaffirmant leur attachement au rôle humanitaire essentiel de l'UNRWA, ainsi qu'au multilatéralisme, et rappelant le devoir d'Israël de respecter ses obligations internationales à l'égard des opérations de l'Office. Plusieurs États membres de l'Union européenne, dont la France, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg et les pays nordiques, ont exprimé un soutien clair et constant à l'UNRWA, certains soulignant

explicitement les conséquences humanitaires majeures qu'aurait toute interruption de ses activités. Ces pays, dont la Belgique, font du reste partie d'un "Core group of shared commitments" qui, depuis 2024, s'est donné pour mission de défendre l'UNRWA contre les attaques et la désinformation dont il est l'objet et d' assurer le renouvellement de son mandat.

Mais dix pays membres de l'AG ont voté contre, un chiffre inédit au cours des derniers scrutins trisannuels. En 2019, Israël et les Etats-Unis, sous le premier mandat du président Trump, avaient été les seuls à rejeter le renouvellement du mandat de l'UNRWA. Aujourd' hui la Hongrie, l'Argentine, Fidji, la Macédoine du Nord, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay et Tonga se sont distingués par le vote négatif s'alignant sur la position israélienne et américaine.

Un nombre limité de pays européens se sont abstenus, traduisant des réserves politiques ou sécuritaires, sans remettre formellement en cause la nécessité de l'assistance humanitaire aux réfugiés palestiniens. Ces abstentions visent principalement le contexte régional et certaines préoccupations liées à la gouvernance et à la neutralité de l'Office.

Ce vote confirme une forte convergence européenne en faveur du maintien de l'UNRWA, malgré des nuances tactiques entre États membres. Il illustre aussi la volonté de l'Europe de préserver un instrument humanitaire central pour la stabilité régionale. L'Union Européenne est le premier contributeur à l'UNRWA, et plusieurs membres de l'UE figurent parmi ses principaux bailleurs. La Belgique se place pour sa part en 12e position.

Christine Van Nieuwenhuyse



Mardi 27 janvier : l' armée israélienne a commencé la démolition des locaux de l' UNRWA à Jérusalem-Est.

©The Associated Press

Les forces israéliennes ont pénétré dans l'enceinte tôt le matin avec des bulldozers et d'autres équipements de démolition et ont détruit les bâtiments qui abritaient le siège de l' UNRWA à Jérusalem-Est. Depuis plusieurs mois, l'UNRWA avait été contraint par Israël à cesser toute activité sur son territoire et à évacuer ses locaux.

Cet incident constitue un tournant grave et symbolique dans l'érosion du droit international. La démolition de bâtiments d' une agence des Nations Unies ne relève pas d'un simple acte administratif ou sécuritaire : elle représente une violation directe du



principe d'inviolabilité des locaux de l'ONU, garanti par la Charte des Nations Unies et par la Convention sur les priviléges et immunités de l'Organisation. La Cour internationale de Justice a pourtant rappelé Israël à son obligation de faciliter — et non d'entraver — l'action humanitaire dans les territoires occupés. Au-delà de l'UNRWA, l'incident envoie un message dangereux : si les garanties juridiques accordées à l'ONU peuvent être ignorées sans conséquence, alors aucune mission internationale, humanitaire ou diplomatique n'est à l'abri, et c'est la crédibilité même du droit international qui se trouve menacée.

Christine Van Nieuwenhuyse



©Loey Felipe

Résolution 2803 : le Plan Trump pour Gaza entre dans sa deuxième phase

Le 17 novembre dernier, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2803 consacrant le plan d'ensemble du président Trump pour mettre fin au conflit à Gaza, sous la responsabilité d'un *Board of Peace*.

Outre l'instauration et le maintien d'un cessez-le-feu, ce plan prévoyait le retrait des forces israéliennes derrière une Ligne jaune divisant le territoire de Gaza en deux dans sa longueur. On sait désormais que l'armée israélienne franchit régulièrement cette ligne et que des dizaines de Gazaouis ont été tués depuis l'instauration du cessez-le-feu. Le Hamas refuse pour sa part de rendre les armes comme le prévoit l'accord.

La deuxième phase du plan est désormais lancée. Conformément à la résolution, une autorité palestinienne "technocratique" de transition (Comité national palestinien pour l'administration de Gaza) de 15 membres (apparemment approuvés par l'Autorité palestinienne, le Hamas mais aussi Israël) vient d'être constitué, notamment avec l'aide de l'Egypte. Ce comité est présidé par Ali Sha'at, ancien fonctionnaire de l'Autorité palestinienne.

Cependant, la force internationale de stabilisation, chargée en principe du désarmement et de la sécurité, autre élément essentiel du plan, tarde à se mettre en place, même si son commandant a déjà été identifié en la personne du Général Major Jasper Jeffers.

Le 16 janvier, [le Président Trump annonçait la création d'un Conseil exécutif du Board of Peace](#), dans lequel on retrouve ses proches Marco Rubio, Steve Witkoff et Jared Kushner, mais aussi Tony Blair et le président de la Banque mondiale.



Nikolai Mladenov, ancien représentant des Nations Unies à Jérusalem, devient Haut Représentant à Gaza, chargé de faire la liaison avec le Comité national palestinien.

Après l'annonce récente et unilatérale du Président américain de l'élargissement du rôle du Board of Peace à tous les conflits, à l'échelle mondiale, il est sans doute utile de rappeler que **le mandat donné au *Board of Peace* par le Conseil de sécurité est limité à la normalisation de la situation à Gaza et à sa reconstruction, dans le respect du droit international, et cela jusqu'en 2027.**

Bénédicte Frankinet



©Mark Garten

L'Assemblée générale de l'ONU adopte un budget régulier revu à la baisse.

Confrontée à de nombreuses incertitudes en matière de financement, l'Assemblée générale des Nations Unies a **adopté le budget régulier pour 2026**. Il a été fixé à environ **3,4 milliards de dollars**, contre 3,72 milliards en 2025, **soit une baisse de 7%** par rapport à l'exercice précédent, alors que les besoins de l'organisation, dans le contexte actuel, ont augmenté. Dans l'histoire des Nations Unies, le budget régulier n'a été que très rarement inférieur à celui de l'année précédente, notamment dans les années 2011-2013.

Les Etats-Unis poursuivent leur désengagement en matière de coopération multilatérale, amorcé en 2025.

Dès le début de son 2e mandat en 2025, Donald Trump annonçait que les États Unis se retirent de l'Accord de Paris sur le climat, de l'Organisation mondiale de la santé et du Conseil des Droits de l'Homme; il interdisait tout financement américain à l'UNRWA.

Le 7 janvier 2026, la Maison Blanche a publié une nouvelle liste d'organisations auxquelles les Etats-Unis cesseront de participer et/ou de contribuer financièrement, intitulée *Withdrawing the United States from International Organizations, Conventions and Treaties that are contrary to the Interests of the United States*. Elle concerne 66 entités au total, dont 31 relevant des Nations unies



Pour la partie onusienne, cette énumération hétéroclite vise indistinctement des commissions intergouvernementales (droit international, consolidation de la paix): des éléments relevant du Secrétariat général qui sont financés par le budget régulier de l'ONU (comme le Département des Affaires économiques et sociales et les Commissions régionales) et des fonds et programmes des Nations Unies dont les budgets dépendent de contributions volontaires des États membres. La plupart des agences humanitaires et de développement échappent pour le moment à ces mesures radicales, à l'exception de UNWomen et du Fonds pour la population. A noter que UN Océans, qui figure dans la liste, est un simple mécanisme de coordination interagences sans budget spécifique, tout comme UN Energy.

Les 35 entités ne relevant pas des Nations Unies sont majoritairement des structures techniques ou sectorielles. Sur cette liste figure également "Education can wait", fonds mondial pour l'éducation d'urgence hébergé par l'UNICEF. L'effet cumulatif de ces retraits affectera les capacités de coordination internationale concourant à l'atteinte des Objectifs de développement durable. L'Administration américaine a par ailleurs déjà fait acter son rejet de l'Agenda 2030 et des ODD. La liste des 31 entités relevant des Nations Unies se trouve ci-dessous

- Département des Affaires économiques et sociales
- toutes les commissions économiques régionales
- Commission du droit international
- Mécanisme résiduel pour les tribunaux pénaux internationaux
- Centre international du commerce
- bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique
- bureau de la Représentante spéciale du SG pour les enfants dans les conflits armés
- bureau de la Représentante spéciale sur les violences sexuelles dans les conflits
- bureau de la Représentante spéciale sur les violences contre les enfants
- Commission de consolidation de la paix
- Fonds de consolidation de la paix
- Alliance des civilisations
- Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
- CNUCED Organisation des Nations Unies commerce et développement
- Fonds pour la Démocratie
- UN Energy
- Habitat
- UNITAR
- UN Oceans
- FNUAP
- UN Staff College
- UN Water
- Université des Nations Unies
- ONU femme
- GIEC
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC), cadre fondateur des négociations climatiques internationales depuis 1992,

Le 26 janvier, les Etats-Unis ont achevé leur retrait de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), mettant fin à 78 années d'adhésion et à leur rôle de principal bailleur de fonds. Les arguments à l'appui de ce retrait, annoncé dès 2025 par Donald Trump, concernent une prétendue mauvaise gestion de la pandémie du COVID-19 et l'absence de réformes au sein de l'agence onusienne. Créée en 1948 pour coordonner les efforts mondiaux en matière de santé, celle-ci n'avait jamais connu du retrait d'un État membre.



Le départ des États-Unis prive l'OMS d'environ 18% de son budget et laisse près de 250 millions de dollars de contributions impayées, entraînant à la fois des coupes budgétaires et des inquiétudes sur la surveillance mondiale des maladies infectieuses, l'une des missions essentielles de l'agence.

Ce retrait marque un tournant majeur dans la gouvernance mondiale de la santé, avec des conséquences importantes pour la coopération internationale, la lutte contre les maladies et le rôle des États-Unis dans les institutions multilatérales.

Christine Van Nieuwenhuyse & Bénédicte Frankinet



© SPF Affaires étrangères

Les Affaires étrangères annoncent le lancement de la nouvelle stratégie humanitaire de la Belgique

La nouvelle stratégie humanitaire de la Belgique fixe les orientations de son engagement international pour les prochaines années, en mettant un accent particulier sur les crises les plus complexes et durables. Elle concentre l'aide humanitaire belge sur des régions touchées par des besoins chroniques, notamment les pays du Sahel, la région des Grands Lacs, les Territoires palestiniens occupés et la crise syrienne, tout en restant prête à intervenir ailleurs si nécessaire. Sur le plan budgétaire, la Belgique maintient un budget humanitaire important (historiquement autour de 200 millions d'euros par an), avec une part significative consacrée à des financements flexibles permettant de répondre rapidement aux urgences. Même si l'aide humanitaire n'est pas directement visée par les récentes réductions structurelles plus larges du budget belge de coopération, le contexte international reste tendu, avec des besoins croissants et des financements mondiaux sous pression

[**Lien vers l'article**](#)

[**Lien vers le rapport**](#)

Christine Van Nieuwenhuyse



ARTICLES THÉMATIQUES



© UNDP

Alexander De Croo, Administrateur du PNUD : quelles perspectives pour l'ONU en temps de crise ?

Alexander De Croo, récemment nommé Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a livré ses réflexions au quotidien *De Standaard* sur la crise que traversent les Nations Unies. À l'heure où le multilatéralisme est contesté, Alexander De Croo défend le rôle central des Nations unies. Conçu à l'origine pour protéger les petits et moyens États face à la domination des grandes puissances, le système onusien a longtemps garanti des règles communes, la stabilité et la prospérité. Selon lui, malgré ses faiblesses actuelles, s'en détourner aujourd'hui serait une erreur.

L'ONU traverse une crise de crédibilité marquée par des moyens financiers en baisse, une lourdeur bureaucratique et un manque d'efficacité. Ces critiques sont en partie fondées, reconnaît-il, mais elles appellent des réformes, non un renoncement. L'enjeu est désormais de faire mieux avec moins, en améliorant les méthodes sans réduire les ambitions.

De Croo insiste sur le rôle stratégique du Programme des Nations unies pour le développement. Le développement n'est pas un luxe, mais une première ligne de défense contre les conflits, la migration forcée et l'instabilité. Investir en amont permet d'éviter des crises plus coûteuses à long terme.

Il plaide également pour une ONU qui accompagne plutôt qu'elle n'impose. Les priorités doivent être définies par les pays eux-mêmes, dans un cadre démocratique et respectueux des droits humains, l'ONU jouant un rôle de soutien et de facilitateur.

Enfin, il estime que l'organisation doit prouver sa pertinence par des résultats concrets sur le terrain. L'ONU doit davantage mettre en avant le lien entre développement économique, stabilité et paix. Sans développement économique, les discussions sur la



sécurité et la stabilité resteront centrées sur les symptômes plutôt que sur les causes profondes des crises. Si nous voulons maîtriser les problèmes mondiaux, davantage de prospérité fait partie de la solution. Le manque de prospérité est souvent la cause profonde des problèmes de migration, extrémisme et d'insécurité.

→ [Lien vers l'article](#)

Christine Van Nieuwenhuyse



© Hugues Van Peel - RTBF

3 décembre 2025 : L'UCLouvain inaugure une Chaire UNESCO dédiée aux relations entre Nature, Culture et Numérique

L'UCLouvain inaugure une nouvelle Chaire UNESCO consacrée aux liens entre la nature, la culture et le numérique. Cette reconnaissance internationale, attribuée par l'UNESCO après une sélection exigeante, place l'université parmi les références mondiales dans un domaine en pleine évolution. La chaire est codirigée par **Olivier Servais**, historien et anthropologue à l'UCLouvain, et **Marie-Sophie de Clippele**, spécialiste du droit de la nature et de la culture à l'Université Saint-Louis Bruxelles.

Concrètement, cette initiative s'intéressera à l'impact du numérique et de l'intelligence artificielle sur nos cultures, notre patrimoine et notre environnement. Elle abordera des questions très actuelles : comment protéger la diversité culturelle à l'ère du digital ? Comment préserver le patrimoine en temps de crise ? Comment concilier innovations technologiques, respect des cultures et protection de la nature ?

Les Chaires Unesco sont des équipes dirigées par un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche qui collabore avec l'UNESCO à un projet visant à faire progresser les connaissances et la pratique dans des domaines de priorité partagée. Il existe actuellement quelque 950 chaires UNESCO dans le monde, dont une douzaine en Belgique.

→ [Lien vers l'article](#)

Christine Van Nieuwenhuyse





©Adam Gray

80e anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies - discours du Secrétaire général

La Charte de l'ONU est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Quelques mois plus tard, le 10 janvier 1946, débutait la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sous la Présidence de Paul-Henri Spaak, Ministre belge des Affaires étrangères. Pour cette ouverture solennelle, les 51 États fondateurs étaient tous réunis à Londres, encore marquée par les destructions de la guerre. Quelques jours plus tard, l'Assemblée générale adoptait sa toute première résolution sur le désarmement et l'élimination des armes nucléaires.

Pour le 80e anniversaire de l'Assemblée générale, l'Association pour les Nations Unies du Royaume-Uni (UNA-UK), a organisé, le 10 janvier 2026, une journée commémorative sur les lieux mêmes de la première AG, en présence des autorités britanniques, du Secrétaire général de l'ONU, mais aussi de nombreux représentants passés ou présents des Nations Unies et de la société civile.

Dans son message, le Secrétaire général a abordé une fois de plus les grands problèmes de l'heure : les conflits qui s'éternisent, le retour des nationalismes, le développement incontrôlé de l'intelligence artificielle, la dégradation du climat, la croissance des inégalités, la négation du droit international, la hausse des dépenses militaires... Tous ces défis transcendent les frontières et tous sont liés, a-t-il souligné ; ils nécessitent tous des actions communes, et par conséquent, un système multilatéral solide et réactif, disposant des ressources nécessaires. Mais à l'heure actuelle, ce système est menacé. 2026 n'est pas 1946 : Nations Unies et Etats membres doivent ensemble s'atteler à des réformes profondes pour apporter des réponses adéquates.

Ces thèmes et d'autres ont été abordés de façon plus détaillée lors de [la présentation à l'AG par le Secrétaire général de ses priorités pour 2026](#), le 15 janvier.

Toutefois, il faut bien constater que malgré les signaux donnés par le Secrétaire général sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et de réformer l'ONU pour y parvenir, la résistance des Etats membres fidèles à ces principes, face aux champions de l'unilatéralisme et de la loi du plus fort, tarde à s'organiser sur des lignes robustes et à se faire entendre.

Bénédicte Frankinet



En 2026, l'Assemblée générale devra nommer un nouveau Secrétaire général de l'ONU

©Manuel Elias

Au dernier trimestre de 2026, sur recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée Générale des Nations Unies nommera le dixième Secrétaire Général, pour un mandat de cinq ans, de 2027 au 2031. Il ou elle succédera à Antonio Guterres dont le second mandat vient à échéance.

Enjeu principal ? Élire, pour la première fois, une femme à la tête de l'ONU.

Conformément à la Charte des Nations Unies (Art. 97), le Secrétaire Général est nommé par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil de Sécurité (dont les Membres permanents peuvent exercer leur droit de veto sur les candidatures). L'AG suit en général cette recommandation.

Ce sont les Etats membres qui proposent les candidats: un seul candidat par Etat ou groupe d'Etats, tout au long de la procédure de sélection.

Durant la semaine du 20 avril 2026, la Présidente de l'Assemblée générale organisera des dialogues interactifs, transmis sur le Web, donnant à chaque candidat l'occasion de présenter sa vision et aux États membres de leur poser des questions et d'interagir avec elles et eux. La société civile, y compris la fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (WFUNA), pourra participer à ces dialogues.

Fin juillet 2026, le Conseil de Sécurité entamera la première phase de la procédure de sélection.

Pour l'instant, l'Argentin Raffaele Mariano Grossi, Directeur Général de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA) est le seul candidat formellement présenté. Son dossier, y compris sa vision stratégique, se trouve dans la liste publique gérée par la Présidente de l'Assemblée Générale et le président du Conseil de Sécurité.

Myrta Kaulard

EVENEMENTS A VENIR



Assemblée Générale de l'APNU 24 mars 2026

L'Assemblée générale annuelle de l'APNU (AG) se tiendra le 24 mars 2026 à 18 heures dans le beau cadre du Pavillon du Parc, derrière le théâtre du Parc, rue de la Loi, à Bruxelles. Les membres de l'APNU en règle de cotisation recevront sous peu une invitation à y participer. Il est donc recommandé de vous assurer du versement de votre cotisation pour l'année 2026. Nos sympathisants, qui reçoivent ce Bulletin, sont également encouragés à envisager de devenir membre de l'APNU pour pouvoir prendre part aux débats. Toutes les informations sur la façon de procéder sont disponibles [ici](#).

En effet, cette AG devra se pencher des questions importantes, telles que les orientations et priorités à donner à l'action de l'APNU au cours des prochains mois dans un contexte international particulièrement tendu où le multilatéralisme est sous pression.

L'AG devra également approuver le renouvellement du mandat de notre Présidente, Françoise Tulkens, et de plusieurs administrateurs. Le nombre maximum d'administrateurs ayant été porté à 14, plusieurs postes pourraient en outre faire l'objet de nouvelles candidatures qui devront être examinées et, le cas échéant, approuvées par l'AG. Celle-ci devra également se prononcer sur une proposition de revalorisation des cotisations annuelles,

Par ailleurs la réunion formelle de l'AG sera suivie d'une conférence du Professeur de relations internationales, Tanguy Struye, Administrateur de l'APNU, qui portera sur la situation internationale actuelle et les possibilités d'action des Nations Unies dans ce contexte. Cette partie de la soirée sera ouverte au public non membre de l'APNU, sur inscription préalable.

Enfin, les échanges pourront se poursuivre autour d'un verre de l'amitié.

Visite de Philippe Lazzarini (CG UNRWA) à l'UCLouvain Saint Louis Bruxelles 4 février 2026

Le mercredi 4 février 2026 dans le cadre des enseignements en relations internationales du professeur E. Klimis, une conférence sera donnée par M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'UNRWA, suivie d'un échange avec les étudiant·es. Cette leçon est réservée à la communauté universitaire ou accessible sur invitation. Un moment privilégié de réflexion et de dialogue autour des enjeux humanitaires et internationaux actuels.

← **Continue de lire**





Bulletin | octobre-novembre 2025



SDG FORUM 2025



Bulletin d'information | octobre – novembre 2024

[Voir plus >](#)



**Association pour
les Nations Unies**

[Accueil](#)

[Posts](#)

E..

Subscribe

© 2026 Association pour les Nations Unies. [Politique de confidentialité](#) [Conditions d'utilisation](#)

Propulsé
par
beehiiv

